

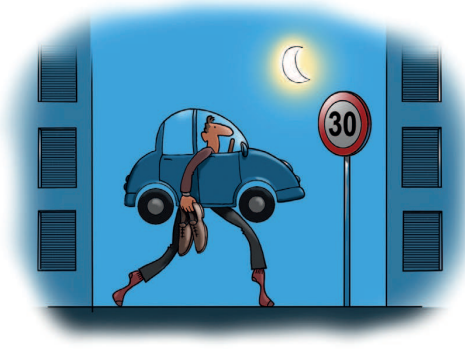
### 30 km/h de nuit à Lausanne: pas de quoi déterrer la hache de guerre

Fin août dernier, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont annoncé qu'ils allaient intégrer, dès 2020, le 30 km/h nocturne à la palette des outils d'assainissement du bruit routier, en soulignant que l'efficacité réelle de cette mesure et sa pertinence ont été démontrées par un test mené durant deux ans sur deux avenues lausannoises (Beaulieu et Vinet). On soulignera

que les organisations routière vaudoises rassemblées au sein de l'association VaudRoutes ont demandé, en 2017, que ce test soit suivi par un groupe d'accompagnement, ce qui a été fait.

Dès lors que l'abaissement de la limitation de vitesse à 30km/h sera mis en œuvre entre 22h00 et 6h00, que cette mesure n'aura d'impact que sur 10% du nombre de véhicules circulant sur le réseau routier lausannois et, surtout, qu'elle ne concernera pas les grands axes pénétrants dans la ville (avenue de Rhodanie et quais d'Ouchy), les organisations routières vaudoises ne feront pas opposition. A l'inverse, les organisations routières et économiques vaudoises et lausannoises se batront jusqu'au bout pour garantir la fluidité du trafic routier motorisé de jour, en milieu urbain, notamment sur la petite ceinture routière de Lausanne.

D'un point de vue plus général, les buts du postulat du conseiller national T. Burkart (PLR/AG) «Résoudre le problème des interfaces entre la route nationale et le réseau routier en aval», postulat adopté par le Conseil national, doivent servir de référence aux milieux routiers et économiques. (EP)



### L'obligation d'annonce des postes vacants

L'obligation d'annonce des postes vacants est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour les genres de professions dont le taux de chômage atteint ou dépasse 8%. D'après le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), les employeurs ont joué le jeu, puisqu'ils ont annoncé près de 200'000 postes de travail, ce qui a permis aux Offices régionaux de placement (ORP) de transmettre en retour environ 195'000 dossiers de candidatures. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une nouvelle valeur seuil à 5% entrera en vigueur, avec une nomenclature révisée des groupes de professions, qui devrait permettre d'améliorer l'adéquation entre les postes à pourvoir et les demandeurs d'emploi. De manière générale, les professions concernées jusque-là continueront à être soumises à l'obligation d'annonce, à l'exception notable des cuisiniers qualifiés. Dans la mesure où une baisse sensible du chômage a eu lieu au cours des derniers mois, relativement peu de nouveaux groupes de professions seront nouvellement soumis à l'obligation d'annonce. Il convient toutefois de mentionner les ouvriers de production dans l'industrie manufacturière.

Le canton de Vaud peut se targuer de bons résultats. Les ORP vaudois ont vu les postes annoncés passer de 10-12'000 à l'époque à environ 20'000 en 2018 et à environ 30'000 en 2019, ce nombre devant atteindre les quelque 38'000 en 2020. Phénomène curieux, ils ont aussi enregistré une augmentation de 10% de postes annoncés dans des secteurs où l'annonce n'était pas obligatoire, de même qu'une augmentation de près de 30% du nombre d'entreprises collaborant avec les ORP.

S'agissant des placements réussis là où l'annonce était obligatoire, ils se sont élevés à près de 13,8% dans le canton de Vaud contre 8,3% en moyenne au niveau de la Suisse. (BR)

### PC familles et rente pont: des besoins financiers en progression

L'octroi des prestations complémentaires aux familles dans le canton de Vaud fait l'objet d'un suivi régulier. Sans entrer dans tous les détails, on rappellera que, postérieurement à son adoption, ce régime a fait l'objet de trois adaptations (mai 2012, août 2013 et juin 2017), qui augmentaient soit le barème des besoins vitaux soit la franchise sur le revenu d'activité. Ces adaptations successives ont eu pour effet un accroissement constant du nombre de familles bénéficiaires, qui a passé de près de 1'000 en juin 2012 à quelque 2'300 en décembre 2013, puis à un peu moins de 4'000 en juin 2016. Du fait de l'augmentation des allocations familiales au 1<sup>er</sup> janvier 2019, un certain frein à la progression du nombre des bénéficiaires a pu être enregistré. Il se situe dorénavant aux alentours de 5'000, chiffre élevé mais stable sur l'année 2019. Le nombre de ménages bénéficiant des PC familles provenant du revenu minimum d'insertion est lui aussi stable depuis deux ans; il représente un peu moins de 10% de l'ensemble des ménages soutenus par cette prestation.

Sur le plan financier, le total des prestations versées au titre des PC familles devrait représenter quelque CHF 84 millions en 2019, en progression de quelque 7% par rapport à 2018 et de près de 19% par rapport à 2017. Une tendance à la hausse qui ne manque pas d'interpeller. Dans ce cadre, et pour être à même d'évaluer en toute objectivité les résultats du système mis en place voici maintenant neuf ans, il faudra un jour que l'on connaisse le nombre de ménages qui sortent annuellement du régime des PC familles pour s'insérer totalement sur le marché du travail. Ce n'est que si l'on dispose de ces éléments – que nous réclamons depuis plusieurs années – qu'il sera possible de juger de l'efficacité de cette politique publique. (JHB)